

LES NOUVELLES NUMERIQUES de DIALOGUE-AUTISME

N° 4 : AVRIL 2011

Nous luttons pour le respect des droits des autistes

DIALOGUE-AUTISME

Formation, information et recherche

Association « loi 1901 », Membre du Conseil d'Administration d'Autisme Europe

Membre affilié d'Autisme France

BP 248 45162 OLIVET Cedex

Tél/Fax : 02.38.66.34.75 & 06 23 13 15 83 . E-mail : dialogue-autisme@voila.fr

<http://www.dialogueautisme.org>

Adhérez et faites adhérer à Dialogue-Autisme : nous avons besoin de votre soutien !

Adhérer c'est nous permettre de vous défendre, de vous représenter auprès des tutelles, d'Autisme France, d'Autisme Europe, de siéger dans les commissions où se jouent les droits des personnes handicapées et surtout autistes, de nous déplacer pour faire entendre vos demandes.

Comme la fondation ORANGE , vous pouvez nous soutenir financièrement : consultez son site

http://www.orange.com/fr_FR/mecenat/fondation/

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion : www.dialogueautisme.org

Samedi 2 avril 2011 pour célébrer

La Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Autisme, Dialogue-Autisme a organisé un concert : soirée magnifique, avec des artistes de très grande qualité, pour un programme enthousiasmant.

Grâce à vous Dialogue-Autisme a pu récolter près de 2500 euros de fond

Merci à tous ceux qui nous ont soutenus !

Voici le message du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, lu par la Présidente:

« Le nombre d'enfants et d'adultes atteints d'autisme continue d'augmenter sans distinction de nationalité ou d'appartenance raciale, ethnique ou sociale. Même si les troubles autistiques sont de mieux en mieux compris par la communauté scientifique, le milieu médical et les personnels de soins, ils restent globalement mal connus. La célébration annuelle de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme revêt donc une importance grandissante car elle offre la possibilité de mobiliser des forces pour agir et aider.

Les enfants et les adultes atteints d'autisme, qui sont en butte à d'énormes problèmes de stigmatisation et de discrimination, ne sont pas assez aidés. Beaucoup doivent surmonter de multiples obstacles au quotidien. Ils sont bien trop nombreux à endurer un isolement, de mauvais traitements et des discriminations terribles qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux.

L'autisme est un trouble complexe mais, dans bien des cas, un traitement adapté et précoce permet de constater des améliorations. C'est pourquoi il importe tellement de faire un travail de sensibilisation aux manifestations de l'autisme et de proposer des services aux personnes atteintes le plus tôt possible. Il est également crucial de soutenir les parents, de créer pour les personnes autistes des emplois axés sur leurs compétences et leurs points forts, et d'améliorer la prise en charge des jeunes autistes dans le système éducatif public.

Ces mesures qui bénéficient aux autistes, à leur entourage et aux autres ne peuvent que profiter à l'ensemble de la société. Comme l'a dit une mère d'enfant autiste: « Le chemin que ma fille a parcouru est certes long mais le mien a été plus long encore ».

Suivons ensemble cette voie vers un monde plus humain qui ne laisse personne au bord de la route. »

<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2011/SGSM13476.doc.htm>

LES PETITIONS

Pétitions pour les EVS et les AVS

> **Pour les EVS**

Les organisations syndicales viennent d'initier une pétition pour défendre les droits des EVS et réclamer pour eux de meilleures perspectives d'insertion professionnelle mais aussi de revendiquer la reconnaissance de nouvelles missions indispensables pour le fonctionnement du système éducatif.

> [Lien pour signer la pétition](#)

> **Pour les AVS**

Depuis avril 2010, tous les syndicats d'enseignants, de nombreuses Associations de parents, des professionnels du soin et de l'accompagnement médico-éducatif se sont unis pour proposer une pétition "pour le métier d'avs" disant :

"Parents, professionnels, AVS, syndicats, associations..., agissons ensemble !"

> www.pourlemetieravs.org/

Lorsque 50 000 signatures seront réunies, une démarche auprès du Conseil de l'Europe pourra être entreprise afin de mettre la France face à son "retard" dans le domaine de l'égal accès à la scolarité pour tous les enfants.

Signez la pétition à l'attention du Conseil économique, social et environnemental sur la situation économique des personnes autistes :

<http://www.autistessansfrontieres.com/petition.php>

- Parce qu'il faut d'urgence apporter des réponses sur le coût économique et social de l'autisme, sur la nécessité de trouver des pistes de financement adaptées et sur le redéploiement des financements actuels.
- Parce que la prise en charge des 600 000 personnes autistes reste majoritairement inadaptée, inefficace et pire encore, parce que les traitements archaïques auxquels la France a encore recours aggravent les troubles des personnes autistes, les excluant ainsi de la société et plongeant des milliers de familles dans la détresse et l'impuissance.
- Parce qu'il est capital de nous pencher sur le coût de la non prise en charge précoce de l'autisme :
 1. coût sanitaire (dépendance, surhandicap, durée de vie plus courte...)
 2. coût social (80% de séparations chez les parents d'enfants autistes, obligation d'arrêt de l'activité professionnelle pour beaucoup de mères),
 3. coût économique (perte d'autonomie entraînant systématiquement des hospitalisations et placements en institutions, pertes en terme d'impôts, car les 400 000 autistes qui n'ont pas d'emploi ne sont pas imposables).

Nos associations de parents estiment qu'une meilleure prise en charge précoce fera considérablement diminuer le coût économique et social de ce handicap pour la collectivité.

Nous devons être 500 000 signataires sur ce site (<http://www.collectif-autisme.org/PetitionCESE>) pour que le conseil se mobilise. Ce sera la première fois en France que les citoyens auront saisi cette institution représentative sur un grand sujet de société

Outre le fait de pointer une situation désastreuse, cette étude permettra de mettre en évidence les économies qui pourraient être réalisées si la personne autiste était prise en charge assez tôt, via le recours à des thérapies éducatives adaptées ainsi qu'à la scolarisation et la prise en charge en milieu ordinaire. Si celles-ci peuvent sembler coûteuses au premier abord, il est temps de démontrer, comme cela a déjà été fait au Québec notamment, qu'elles reviennent, à terme, beaucoup moins cher à l'Etat qu'une prise en charge en institution.

Le Collectif Autisme se mobilise ainsi pour que l'autisme, pathologie encore trop méconnue, soit mieux pris en charge par l'Etat tout en maîtrisant les dépenses de santé.

DIALOGUE-AUTISME

- 11 janvier : cérémonie des vœux à la mairie de Saran ; rencontre de Mme Hautin, maire
- 19 janvier : désignation de Jacqueline Mansourian dans le groupe de travail du Plan Stratégique Régional de Santé, domaine autonomie, sous groupe adultes handicapés et première réunion
- 20 janvier : tribunal des Prudhommes pour l'affaire Coadalen
- 22 janvier : conseil d'administration Autisme-France
- 26 janvier : deuxième réunion du groupe « adultes handicapés » du PSRS
- 3 février 2011 : invitation du Président de la République à Jacqueline Mansourian pour participer à la table ronde sur la prévention, à La Source. Report de l'audience du tribunal administratif prévue ce même jour, dans l'affaire qui nous oppose depuis 2009 à la préfecture, reportée au 10 mars
- 4 février : participation au COMSYM
- 5 février 2011 : Conseil d'administration de Dialogue-Autisme : préparation de la soirée musicale du 2 avril 2011, recherche de fonds et de sponsors. Prochain CA le samedi 4 juin 2011, Maison des Associations, salle la Boétie.
- 16 février : réunion de bureau de la FRAPS à Tours
- 18 février : réunion du comité d'Entente à Tours
- 23 février : réunion de la CRSA à Orléans
- 2 mars : rencontre du bureau avec Mr Laisné, directeur de l'Agence Régionale de Santé, toujours très à l'écoute des problèmes des personnes atteintes d'autisme.
- 08 mars : annulation de l'audience prévue par la présidente du tribunal administratif, qui souhaite que l'ADAPEI participe à cette audience, sans que l'on sache pourquoi. Pas de nouvelle date prévue.
- 18 mars : assemblée générale de la Société française de Santé publique
- 19 mars : assemblée générale du Groupement de coopération sociale et médicosociale Autisme France
- 26 Mars 2011 : participation de Dialogue-Autisme à l'assemblée générale d'Autisme-France : le trésorier de Dialogue-Autisme, administrateur d'Autisme-France est élu vice-président d'Autisme France. La Présidente de Dialogue-Autisme, Jacqueline Mansourian-Robert, est représentante d'Autisme-France à Autisme Europe.
- 31 mars : nomination de Jacqueline Mansourian au SROMS Personnes Handicapées adultes en tant que membre de la Commission Spécialisée Médicosociale de la CRSA

HANDICAP

1. Document de synthèse des rapports 2009 des MDPH étudié par le Conseil de la CNSA du 12 avril dernier.

http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=957

2. Bilan du fonctionnement et du rôle des Maisons départementales des personnes handicapées, BRANCHU Christine, THIERRY Michel, BESSON Aurélien (MDPH)[en ligne].

Paris : Inspection générale des affaires sociales, novembre 2010. 57 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/114000024/0000.pdf>

3. Guide méthodologique pour l'élaboration des SROSMS (Schéma Régional d'Organisation des Soins).

Les pages consacrées à l'autisme sont très intéressantes.

<http://www.uriopss->

bretagne.asso.fr/resources/trco/pdfs/2011/A_janvier_2011//59348Guide_SROMS.pdf

4. Grilles de références pour l'évaluation et la validation des compétences

<http://eduscol.education.fr/cid53126/grilles-de-references-socle-commun.html>

5. 3ème mercredi de la HALDE : Scolarisation des élèves handicapés : comment garantir le droit à l'éducation ? (VIDEO - ECRIT - LSF)

<http://www.halde.fr/BLOG-3eme-mercredi-de-la-HALDE,14502.html>

6. Voici des décisions du Conseil d'Etat intéressantes pour les collectivités territoriales sur lesquelles l'Education Nationale essayait de se défausser.

Le Conseil d'Etat adopte une conception extensive du droit à la scolarisation des enfants handicapés. Dans deux arrêts du 20 avril, il impose à l'Etat de financer les emplois d'assistants d'éducation occupant des fonctions d'auxiliaire de vie scolaire individualisé (AVS-i) pour l'ensemble de leurs interventions auprès d'enfants handicapés, y compris en dehors du temps scolaire.

Présidée par Nicolas Sarkozy, la deuxième Conférence nationale du handicap programmée début juin (la date n'a pas encore été officiellement fixée) se penchera, à n'en pas douter, sur les entraves encore trop nombreuses à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. Les signaux d'alerte ne cessent de se multiplier à l'approche de cet événement, émis par les associations mais pas seulement. Le 18 avril, dans une délibération consacrée à cette épineuse problématique, la Halde a clairement demandé aux pouvoirs publics de revenir sur leur projet de réduire le nombre d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i). Deux jours après, le Conseil d'Etat rendait deux arrêts condamnant la stratégie de l'Etat en matière de financement des emplois d'AVS-i sous contrat d'assistant d'éducation (statut de droit public).

Intervention de l'AVS-i en dehors du temps scolaire

Les deux affaires soumises au Conseil d'Etat sont de même facture. Elles mettent en cause l'inexécution de décisions prises par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du Finistère. Celle-ci a en effet donné son accord pour que deux enfants handicapés en bas âge (4 ans tous les deux) bénéficient de l'aide d'un AVS-i à l'école maternelle publique. Cette aide était prévue pour l'année scolaire 2010-2011 à raison de 18 heures par semaine pour l'un (arrêt n° 345434) et de 30 heures par semaine pour l'autre (arrêt n° 345442), chacun de ces contingents incluant 6 heures au titre des activités périscolaires (essentiellement la cantine et la halte garderie). C'est précisément le financement de ces 6 heures qui a posé problème. L'inspection d'académie, qui a procédé au recrutement de l'AVS-i sous contrat d'assistant d'éducation, a refusé de prendre en charge le coût de ces interventions, prise en charge précédemment écartée par la commune. Le contentieux engagé par les parents des deux enfants s'est soldé en leur faveur.

Prise en charge par l'Etat ?

Dans un premier temps, le juge des référés a considéré que l'inspection d'académie a commis une erreur de droit en refusant de financer un AVS-i pour la période périscolaire, « alors que la

commission départementale s'était prononcée favorablement pour cet accompagnement, qui constitue la condition indispensable pour permettre à [l'enfant] de pouvoir être scolarisé toute la journée ». Contestant cette décision, le ministère de l'Education nationale s'est pourvu en cassation devant le Conseil d'Etat, faisant valoir que les activités périscolaires ne relèvent pas de la compétence de l'État, mais des collectivités territoriales, plus précisément de la commune en ce qui concerne la restauration scolaire. Analyse que ne partage pas la Haute juridiction administrative dont le raisonnement procède en deux temps.

Plus qu'une aide à l'éducation stricto sensu

Par une lecture combinée des articles L. 351-3 et L. 916-1 du code de l'éducation, le Conseil d'Etat affirme tout d'abord que "les missions des assistants d'éducation affectés à l'accueil et à l'intégration scolaires des enfants handicapés s'étendent au-delà du seul temps scolaire". Ce considérant de principe procède d'une lecture extensive de la législation qui s'avère pour le moins laconique. En particulier, le sixième alinéa de l'article L. 916-1 précité "ne précise pas que [l'] accompagnement individuel [des enfants handicapés] peut aussi s'exercer en dehors du temps scolaire", observe le rapporteur Rémi Keller. Qui ajoute qu'elle "ne l'exclut pas non plus, car [elle] vise d'une façon générale l'aide « à l'accueil et à l'intégration » des élèves handicapés, et pas seulement l'aide à l'éducation". Notons à cet égard qu'une circulaire du 19 juin 2003 ne restreint pas les missions des AVS-i, en visant notamment leur intervention "en dehors des temps d'enseignement (interclasse, repas,...)".

Responsabilité de l'Etat

Dans un second temps, la Haute juridiction administrative reprend le considérant de principe de sa décision "Laruelle" du 8 avril 2009 à savoir "qu'il incombe à l'Etat, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que ce droit et cette obligation aient, pour les enfants handicapés, un caractère effectif". La jurisprudence précise désormais que ces moyens comprennent la prise en charge par l'Etat "du financement des emplois des assistants d'éducation qu'il recrute pour l'aide à l'accueil et à l'intégration scolaires des enfants handicapés en milieu ordinaire", y compris les interventions pendant le temps scolaire.

Ces arrêts du Conseil d'Etat résonnent comme un rappel à l'ordre sévère pour le ministère de l'Education nationale. Ils tombent à point nommé à quelques semaines du premier anniversaire des conventions qu'il a conclues avec le secteur associatif pour permettre le recrutement d'anciens assistants d'éducation AVS-i. Un dispositif qui semble avoir du mal à porter ses fruits.

Pour voir les arrêts 345434 et 345442 du 20 avril 2011 :

<http://arianeinternet.conseil->

[etat.fr/arianeinternet/ViewRoot.asp?View=Html&DMode=Html&PushDirectUrl=1&Item=1&fond=DCE&texte=345434%0D%0A%0D%0A&Page=1&querytype=simple&NbEltPerPages=4&Pluriels=Tr](http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/ViewRoot.asp?View=Html&DMode=Html&PushDirectUrl=1&Item=1&fond=DCE&texte=345434%0D%0A%0D%0A&Page=1&querytype=simple&NbEltPerPages=4&Pluriels=Tr)
ue Et

<http://arianeinternet.conseil->

[etat.fr/arianeinternet/ViewRoot.asp?View=Html&DMode=Html&PushDirectUrl=1&Item=1&fond=DCE&texte=345442%0D%0A%0D%0A&Page=1&querytype=simple&NbEltPerPages=4&Pluriels=Tr](http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/ViewRoot.asp?View=Html&DMode=Html&PushDirectUrl=1&Item=1&fond=DCE&texte=345442%0D%0A%0D%0A&Page=1&querytype=simple&NbEltPerPages=4&Pluriels=Tr)
ue

7. La scolarisation des enfants handicapés. Où sont les enfants autistes ?

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni0311.pdf>

8. Les services d'accompagnement à domicile pour adultes handicapés en Bretagne SAVS, SAMSAH, SSIAD, SAAD, SPASAD

L'idée que les enfants et adolescents autistes deviennent un jour adulte n' pas fait son chemin

http://www.creai-bretagne.org/pdf/a%20propos_40.pdf

AUTISME

9. Circulaire interministérielle n° dgs/mc4/dgcs/dgos/cnsa/2011/146 du 15 avril 2011 relative à la diffusion régionale du corpus commun de connaissances sur l'autisme et les troubles envahissants du développement (TED) par la mise en œuvre de la formation de formateurs prévue à la mesure 5 du plan autisme 2008-2010.

Le plan autisme 2008-2010 prévoit des actions de formation en direction des professionnels et des familles reposant sur la formation de formateurs en appui sur des réseaux et partenariats locaux. La présente circulaire précise les conditions de mise en place d'une formation de formateurs dont la mission est l'approbation en région, dans les différents milieux de prise en charge de l'autisme et des TED, du corpus commun de connaissances sur l'autisme et les troubles envahissants du développement, publié par la HAS en 2010.

Il n'y a pas de quoi être rassuré quand on voit les maîtres d'œuvre et comme d'habitude le poids du sanitaire.

http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2011/04/cir_32984.pdf

10. Enquête : Mieux évaluer la douleur des personnes atteintes d'autisme grâce au témoignage des proches

Afin d'améliorer l'évaluation de la douleur chez les personnes atteintes d'autisme, l'Association Nationale pour la Promotion des Soins Somatiques en Santé Mentale, Le Centre Hospitalo Universitaire de Sherbrooke, le laboratoire PALM de l'Université de Caen Basse-Normandie mène une étude sur ce sujet et vous propose de remplir en quelques minutes un questionnaire en ligne disponible à l'adresse ci-dessous lors d'un incident domestique (chute, pincement, brûlure...) ou d'un événement douloureux (soin dentaire, prélèvement sanguin...) concernant votre enfant. Vous pourrez ainsi décrire la situation, sa réaction et ses comportements et donner quelques renseignements sur ses expériences douloureuses.

<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/palm2/formDouleur.html>

11. Liste de dix activités de motricité globale pour les enfants en situation d'autisme

<http://inclusion.free.fr/spip.php?article28>

12. 10 applications ipad pour personnes autistes : à quand la traduction ?

<http://www.gadgetsdna.com/5522/10-revolutionary-ipad-apps-to-help-autistic-children/#>

13. Les comportements stéréotypés chez trois personnes adultes atteintes d'autisme : une analyse de leur occurrence lors d'activités quotidiennes

http://www.rfdi.org/files/THOMMEN_v20.pdf

14. Avant et après la formation TEACCH : les perceptions des participants

http://www.rfdi.org/files/DEPREZ_v15.PDF

15. Difficultés des personnes autistes à percevoir les flux sensoriels rapides , par Dr Bruno Gepner

<http://www.psynem.org/Cippa/PointsDeVue/Items/8.pdf>

16. Blog ergothérapie et autisme,

Voir en particulier pour les scénarios sociaux

http://lamaintendue.blog4ever.com/blog/lire-article-127955-1421666-les_scenarios_sociaux.html

17. Apports de l'imagerie dans l'autisme

http://podcast.unil.ch/podcast/ssp/iscm/cmtb_2008/cmtb_17_Hadjikhani_slides.pdf

18. Regards sur la première personne diagnostiquée autiste

<http://forum.asperansa.org/viewtopic.php?p=51239#p51239>

19. Mme Montchamp et l'autisme

Dépôt du rapport annuel de la cour des comptes et débat, 17 février 2011.

Nous sommes heureux d'apprendre que la place de nos enfants n'est pas dans les services de psychiatrie et qu'ils relèvent d'abord du handicap cognitif.

On appréciera moins que leur place soit dans des établissements dédiés : et le milieu ordinaire ?

Extrait : « Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale. Mesdames, messieurs les députés, je m'efforcerai d'apporter des réponses aussi précises que possible à vos questions, que je regrouperai puisque certaines se recoupent.

Martine Carrillon-Couvreur, Jean-Paul Dupré et Daniel Garrigue m'ont interrogé sur la situation des enfants et adultes autistes, et en particulier sur la mise en œuvre des plans autisme. Je voudrais d'abord préciser un point. Il est vrai que la loi du 11 février 2005 s'est attachée à énumérer les différentes formes que peut revêtir le handicap pour en montrer la diversité : handicap moteur, handicap sensoriel, handicap mental, handicap psychique et handicap cognitif. S'agissant de l'autisme, il me semble plus approprié de parler de handicap cognitif que de handicap psychique. C'est en effet la particularité des porteurs du syndrome autistique que d'éprouver des difficultés dans l'interaction, dans la communication, qui affectent parfois considérablement leur capacité à participer pleinement à la vie en commun. Des plans autisme ont été mis en place pour apporter des réponses spécifiques à ces personnes **dont la place n'est pas dans les services de psychiatrie** – je veux le dire ici : leur place est bien davantage dans des établissements dédiés à leur accompagnement spécifique.

En France, 300 000 à 500 000 personnes sont atteintes de syndrome autistique. Le taux de prévalence est de 1 sur 150 naissances. Ce n'est donc pas une affection rare. Le deuxième plan autisme, qui englobe la période 2008-2010, comporte trente mesures orientées selon trois axes : mieux connaître l'autisme pour mieux former les personnels, mieux repérer les autistes pour mieux les accompagner, mieux diversifier les approches dans le respect des droits fondamentaux des personnes. Voici les chiffres que vous m'avez demandés : 187 millions d'euros, abondés de 10 % par le soutien aux structures innovantes, soit 206 millions d'euros au total, ont été consacrés à ce plan pour la période 2008-2010.

Ce sont, monsieur Garrigue, 4 100 places qui ont été créées en cinq ans pour renforcer et diversifier l'offre d'accueil. Au 31 décembre 2009, 2 099 places ont été autorisées – soit 51 % de l'effort – et 1 324 places ont été ouvertes.

Le plan s'accompagne de projets expérimentaux, au nombre de vingt-trois. En ce domaine, la connaissance avance, et il nous faut questionner en permanence la qualité des réponses que nous apportons aux personnes atteintes de syndrome autistique.

Trois dispositifs d'accompagnement à l'annonce du diagnostic – moment particulièrement difficile – ont été mis en œuvre à Tours, à Paris et à Strasbourg. Les équipes de diagnostic ont vu leurs moyens renforcés, grâce à une dotation de crédits sanitaires de 5,6 millions d'euros pour la période 2009-2011. Enfin, 16,8 millions d'euros ont été mobilisés en 2009 pour le fonctionnement des centres de ressources autisme et des équipes hospitalières associées, et 2 millions d'euros supplémentaires ont renforcé en 2010 les centres de ressources autisme les moins bien dotés.

C'est donc un effort global, qui porte non seulement sur le nombre de places offertes mais également sur la qualité et les capacités d'innovation pour l'accompagnement des personnes atteintes d'autisme. Le plan Autisme 2008-2010 témoigne d'un fort volontarisme qui s'appuie sur une meilleure compréhension de ce qu'est l'autisme et se traduit par un engagement financier massif et cohérent.

J'ajoute que le Gouvernement veille à n'avoir en la matière aucune exclusive. Je veux en particulier évoquer à cette tribune les méthodes comportementalistes, telle la méthode ABA, pour Applied Behavior Analysis, qui permet de véritables progrès et une meilleure inclusion sociale des enfants, que ce soit au sein des familles ou dans les établissements.

Le bilan du plan de création de places en établissements et services pour enfants et adultes est assez satisfaisant, même si nous sommes conscients que les efforts doivent être poursuivis. »

Le reste de l'intervention concerne le polyhandicap, la tarification des établissements pour personnes handicapées, les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les fonds départementaux de compensation des MDPH, le système d'information de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, le SipAPH ou Système d'information partagé pour l'autonomie des personnes handicapées, les auxiliaires de vie scolaire, les ESAT, l'allocation aux adultes handicapés, le taux de chômage des personnes handicapées.

<http://www.assemblee.mobi/13/cr/2010-2011/20110126.asp>

20. La campagne de scolarisation du collectif autisme

Dossier de presse : http://autisme.france.free.fr/fichiers/dossier_de_presse_scolarisation-autisme.pdf

Brochure : http://autisme.france.free.fr/fichiers/brochure_scolarisation.pdf
<http://www.collectif-autisme.org/scolarisation-education.html>

21. **Une mission autisme confiée à Mme Létard**, Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, Communiqué de presse, Paris, le 31 mars 2011

« Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, confie une mission à Valérie Létard pour évaluer le volet médico-social du plan autisme 2008-2010 et faire des propositions pour les années à venir.

Principal objectif du 2^{ème} plan autisme lancé 16 mai 2008 : « construire une nouvelle étape de la politique des troubles envahissants du développement et en particulier de l'autisme », à travers trois priorités : améliorer la connaissance sur l'autisme pour mieux former l'ensemble des acteurs ; mieux repérer pour mieux accompagner ; diversifier les approches, dans le respect des droits fondamentaux de la personne. Ses 30 mesures étaient prévues pour être mises en œuvre sur trois ans, de 2008 à 2010, à l'exception des créations de places en établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation était prévue sur cinq ans.

Trois ans après son lancement, le plan autisme 2008-2010 compte à son actif des progrès décisifs : la publication, en mars 2010, du « socle commun de connaissance sur l'autisme », élaboré avec l'appui méthodologique de la Haute Autorité de Santé ; la création au niveau local d'une véritable dynamique autour des questions de l'autisme et de TED ; l'amorce, enfin, d'une diversification des prises en charge, avec le lancement des premiers établissements et services expérimentaux mettant en œuvre de nouvelles méthodes de prise en charge de l'autisme.

D'autres aspects du plan semblent néanmoins avoir souffert de retards, notamment le développement de formations adaptées au nouveau socle de connaissances et l'amélioration de la prise en charge des adultes avec autisme ou TED.

Il apparaît nécessaire d'évaluer l'impact de ce plan, afin de déterminer les priorités à mettre en œuvre dans les années à venir. Valérie Létard devra remettre son rapport en octobre 2011. »

22. **Guide pour l'insertion dans l'emploi :**

Le Syndrome d'Asperger (SA) et l'autisme de haut niveau en milieu professionnel. Un guide de l'association Asperger Aide

http://autisme.info31.free.fr/wp-content/uploads/Guide_Emploi_Aasperger_2011.pdf

23. **Les autistes, surdoués de la perception**

« Plutôt que de s'obstiner à forcer les autistes à fonctionner comme nous, alors que cette manière de faire ne leur est pas naturelle, il faudrait plutôt miser sur leurs forces, se concentrer sur ce qu'ils font bien. Nos résultats montrent que les autistes traitent l'information d'une manière différente, ce qui suppose qu'ils apprennent d'une façon différente »

<http://comiteted-tsa.over-blog.com/ext/http://www.ledevoir.com/societe/science-et-technologie/320356/etude-les-autistes-surdoues-de-la-perception>

24. **Des chercheurs de l'université Johns Hopkins trouvent un gène qui jouerait un rôle dans la sévérité de certains cas d'autisme.**

<http://comiteted-tsa.over-blog.com/ext/http://gazette.jhu.edu/2011/04/11/gene-linked-to-severity-of-autism%E2%80%99s-social-dysfunction/>

25. **Découverte d'une nouvelle protéine mise en cause dans l'autisme**

http://www.maxisciences.com/autisme/decouverte-d-039-une-nouvelle-proteine-mise-en-cause-dans-l-039-autisme_art13346.html

26. **Dans la série "on ne sait plus quoi étudier", des naissances rapprochées augmenteraient les risques d'autisme... Curieux...**

<http://dailycaller.com/2011/01/10/study-spacing-babies-close-may-raise-autism-risk/>

27. Mal connu, l'autisme assimilé à la sorcellerie au Cameroun

<http://www.cameroonvoice.com/news/article-news-1511.html>

28. «C'est le pire cauchemar qu'un parent d'enfant autiste peut vivre. C'est tout simplement épouvantable.»

Comme plusieurs parents d'enfants atteints de troubles envahissants du développement, l'animateur Charles Lafortune a été ébranlé par la disparition d'Adam Benhamma, jeune autiste de 3 ans qui manque à l'appel depuis dimanche après-midi.

http://comiteted-tsa.over-blog.com/ext/http://www.cyberpresse.ca/actualites/201104/04/01-4386497-bien-triste-facon-de-commencer-le-mois-de-lautisme.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_BO2_quebec_ca_nada_178_accueil_POS1

29. Conseils pour travailler avec les élèves autistes : Article paru le 8 avril 2010 sur le site d'Autism Society, Traduit par Guylène Dhormes,

Deux associations de l'Indiana (Indiana Resource Center for Autism et Indiana's Autism Leadership Network) proposent un ensemble de conseils pour travailler avec les élèves présentant un TSA.

1. Approchez-vous calmement de l'élève, de façon à ce qu'il vous voie arriver, pour ne pas le prendre par surprise. Cela lui donnera le temps de traiter l'information liée à votre arrivée. S'il est surpris, il peut avoir du mal à se calmer.

2. Recourez à une communication non-verbale (gestes) quand vous le pouvez. Par exemple, pointez l'endroit où vous voulez qu'il se place, mettez un doigt sur vos lèvres pour lui demander de se taire ou levez le pouce pour le féliciter.

3. Utilisez des instructions littérales, succinctes et directes : « D'abord, va mettre ton manteau dans ton casier; ensuite, va dans la classe ». Évitez les expressions imagées ou les sarcasmes que l'élève peut avoir du mal à comprendre.

4. Votre ton de voix devra être calme et régulier. Si vous êtes énervé(e), cela risque d'énervier l'élève.

5. Les supports visuels sont utiles même si l'enfant semble ne plus en « avoir besoin ». Ne cessez pas de les utiliser. En périodes de stress, ils sont d'une grande utilité.

6. Ne prenez pas les comportements de façon personnelle, même si l'enfant semble avoir le don de trouver vos points faibles.

7. Les enfants atteints d'un TSA manquent souvent d'habiletés sociales, cela fait partie du diagnostic. Profitez de toutes les occasions pour travailler les habiletés sociales. Montrez-leur, à l'avance, comment souhaiter bon anniversaire à un ami, à lever la main pour poser une question, à dire merci, etc.

8. Laissez beaucoup de temps à l'élève pour lui permettre de répondre AVANT de répéter les consignes.

9. La structure est votre meilleur allié. Pour les périodes libres, aidez les élèves à se constituer un répertoire d'activités possibles. Par exemple, dans le rang, ils peuvent réciter un poème dans leur tête, compter, lire un livre, etc. Si les choix sont trop nombreux, ramenez-en la liste à deux ou trois et laissez l'élève choisir.

10. Respectez l'horaire établi. En cas de changement, préparez l'élève à l'avance. Préparez-le de manière à ne pas augmenter son anxiété en prévision du changement.

11. Les difficultés sensorielles et de traitement de l'information sont plus aiguës lorsque l'enfant est stressé. Proposez-lui des stratégies qu'il pourra utiliser en cas de surcharge.

12. Apprenez à reconnaître les signes d'anxiété ou de stress chez votre élève : mouvements en rythme, mouvements des mains ou des doigts, cris, rougeurs au niveau du visage, rires, etc. Apprenez à connaître ce qui cause cette anxiété ou ce stress chez l'élève. Adaptez votre façon de parler et vos exigences lorsque l'anxiété augmente.

13. Passez du temps avec un élève avant de porter un jugement. Écoutez et observez-le et tenez compte des informations données par les parents, thérapeutes et autres avant d'émettre un commentaire.

14. Pour inciter l'élève à abandonner un comportement inacceptable, efforcez-vous toujours de lui

proposer autre chose en remplacement. Et choisissez vos batailles. Le fait d'accorder trop d'attention à un comportement peut entraîner une intensification de ce comportement.

15. Avertissez l'élève lorsqu'une activité est sur le point de se terminer, même s'il utilise une minuterie.

16. Pour enseigner, servez-vous des connaissances et des centres d'intérêt de votre élève. Construisez votre cours autour de ces sujets afin que les autres puissent le voir comme un expert du sujet. Ce sera très valorisant pour lui.

17. Renseignez-vous auprès des parents et des thérapeutes sur ce qui fonctionne et sur ce qui ne fonctionne pas.

18. Prévoyez plusieurs petites pauses, même au secondaire, pour permettre à l'élève de se relaxer. Prévoyez un endroit sécuritaire ou une personne de confiance vers laquelle l'élève pourra se tourner en cas de stress.

19. Présentez-lui à l'avance les nouveaux concepts. Il pourra ainsi participer aux discussions en classe et aura davantage de chances de succès s'il a déjà vu la matière.

20. Si vous vous sentez dépassé(e) par une situation, entourez-vous d'une équipe de gens avec lesquels vous pourrez échanger. À plusieurs, on est plus créatif et on règle les problèmes plus efficacement.

21. Le but recherché pour tous les élèves quels qu'ils soient, est de leur assurer une vie adulte réussie. Pour ce faire, et quel que soit l'âge de l'élève, il faut leur enseigner des procédures spécifiques et diminuer progressivement le niveau de soutien.

22. Pour finir, profitez de l'expérience! Ces élèves ont de nombreux talents. L'établissement d'une relation solide et positive est encore le plus efficace de tous les outils.

L'article original peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.autism-society.org/site/News2?news_iv_ctrl=-1&page=NewsArticle&id=15951

Par Comité TED-TSA sans frontière

30. Autisme/handicap mental: ciel que les préjugés ont la vie longue!

<http://miseenabyme.blog.tdg.ch/archive/2010/03/07/autisme-handicap-mental-cile-que-les-prejuges-ont-la-vie-lon.html>

31. Le packing : La pratique du packing sur des enfants atteints d'autisme: réalités, réflexions cliniques, et responsabilité infirmière

<http://troublesduspectreautistique.over-blog.com/article-la-pratique-du-packing-sur-des-enfants-atteints-d-autisme-realites-reflexions-cliniques-et-responsabilite-infirmiere-71163049.html>

32. Encore le packing : Mobilisation contre une formation sur le packing, cette pratique barbare

Participez à cette mobilisation!

<http://echoterra.over-blog.fr/article-le-packing-27-et-28-01-lille-62559313.html>

<http://comiteted-tsa.over-blog.com/article-le-packing-encore-54014120.html>

<http://autismeinfantile.com/informations/actualites/tous-unis-pour-dire-non-a-la-formation-packing-organisee-par-le-syndicat-national-dunion-des-psychomotriciens/>

33. Pour mettre fin au Packing une bonne fois pour toute

Autisme-Europe essaie de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'autisme et a publié un guide à cet effet, rédigé par les plus grands spécialistes internationaux. La psychanalyse est clairement rejetée, comme inefficace et le packing est condamné comme une maltraitance. On attendait depuis longtemps un document de consensus de la part de la communauté internationale. C'est fait, depuis le dernier congrès d'AutismeEurope. Il est cosigné par les plus grands spécialistes de l'autisme, dont la renommée éclipse totalement celle de nos psychanalystes français, qui s'obstinent à défendre l'indéfendable, soutenus d'ailleurs par les pouvoirs publics, qui financent une étude à Lille, sous l'égide du Pr Delion.

A de nombreuses reprises, ces spécialistes et ont pu travailler et discuter avec eux des problèmes posés par la prise en charge des personnes atteintes d'autisme

Against *Le Packing*: A Consensus Statement, David Amaral, Sally J. Rogers, Simon Baron-Cohen, Thomas Bourgeron, Ernesto Caffo, Eric Fombonne, Joaquin Fuentes, Patricia Howlin, Michael Rutter, Ami Klin, Fred Volkmar, Catherine Lord, Nancy Minshew, Franco Nardocci, Giacomo Rizzolatti, Sebastiano Russo, Renato Scifo, Rutger Jan van der Gaag,
Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry
February 2011 (Vol. 50, Issue 2, Pages 191-192)

Full Text : <http://www.jaacap.org/search/quick#>

Full-Text PDF (107 KB) : [http://www.jaacap.com/article/S0890-8567\(10\)00889-0/pdf](http://www.jaacap.com/article/S0890-8567(10)00889-0/pdf)

34. La délibération de la HALDE du 18 avril : l'autisme est très peu cité.

http://www.halde.fr/IMG/doc/Deliberation_no2011-119_du_18_avril_2011.doc

35. **Un livre intéressant : *Je suis spécial. Manuel psycho-éducatif pour autistes*.** VERMEULEN Peter, .Bruxelles : De Boeck, 2010. 277 p.

36. **Un autre livre : *Apprendre aux enfants autistes à comprendre la pensée des autres. Guide pratique*** HOWLIN Patricia, BARON-COHEN Simon, HADWIN Julie.,Bruxelles : De Boeck, 2010. 316 p.

37. Qu'est ce que l'autisme ? interview

<http://www.magicmaman.com/.autisme-8-questions-pour-comprendre-et-aider-votre-enfant.352.1753994.asp>

38. Qualité de vie et processus d'adaptation des parents d'un enfant ayant un trouble envahissant du développement : présentation des principales conclusions issues d'une recherche exploratoire menée en France auprès de 160 parents

http://www.rfdi.org/files/CAPPE_v21.pdf

39. Que peuvent-nous apprendre de l'autisme les personnes avec autisme ?

Chamak B. 2005 Les récits de personnes autistes : une analyse socio-anthropologique, Handicap, revue de sciences humaines et sociales, 105-106, 33-50.

En pleine période de controverse sur les pratiques de prise en charge, certaines personnes autistes qui s'expriment tentent de faire valoir un discours différent de celui des professionnels ou des associations de parents. Présentant les personnes autistes comme les plus à même de comprendre et de changer la vie d'autres personnes autistes, elles mettent en avant leur compétence profane et cherchent à construire une représentation différente de la personne autiste : un acteur capable de contribuer activement à améliorer les pratiques de prise en charge et à redéfinir l'autisme comme une particularité et non comme une maladie ou un handicap. Mettre en œuvre des recherches permettant d'évaluer la part du contexte social, culturel et national dans l'émergence de ces groupes et montrer en quoi ils ressemblent ou se distinguent d'autres collectifs de patients apparaît comme une piste à suivre.

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/21/42/53/PDF/autisme_Chamak.pdf

40. Researchers Reveal First Autism Candidate Gene That Demonstrates Sensitivity To Sex Hormones

<http://www.medicalnewstoday.com/articles/216705.php>

Traduction sur le blog Autisme Information Science

<http://autisme-info.blogspot.com/2011/02/researchers-reveal-first-autism.html>

41. Autisme et ROR

<http://www.bmj.com/content/342/bmj.c5347.full>

42. Facteurs de risque associés aux états aigus et à la régression chez les adolescents autistes

« Cet article met l'accent sur les adolescents autistes avec déficience intellectuelle et sans langage. On ne peut que s'étonner que leurs troubles organiques qui ont donné naissance aux épisodes aigus n'aient pas été diagnostiqués avant. Cela montre la difficulté d'accès aux soins de cette population et le risque

de sur médication neuroleptique alors que la bonne cause n'a pas été identifiée. Il rappelle que les troubles du comportement ont une origine multifactorielle. On regrette que les alternatives comportementales à la médication soient juste évoquées dans une phrase. »
http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2868556/pdf/ccap19_2p100.pdf

43. Les premiers signes d'autisme chez un bébé

Un article du Davis Mind Institute de l'université de Californie fait suite à une étude de 5 ans sur les premiers signes d'autisme chez un bébé : signes apparents entre 6 mois et un an suite à un lent déclin plutôt qu'une perte brutale des compétences de communication.

<http://www.ucdmc.ucdavis.edu/newsroom/newsdetail.html?key=3632&expired=no&cat=rn&n=365&title=UC%20Davis%20Research%20News>

AUTISME-EUROPE

44. Conseil d'administration et Assemblée générale d'Autisme Europe, Athènes 16 et 17 avril 2011

- Présentation de l'Association Grecque pour l'autisme : existe depuis 1992, 1000 membres. Défense des droits des personnes et de la non-discrimination. Souhaite assurer une vie digne dans la communauté et promouvoir la prise de conscience dans le public. Fait des formations, mais les personnes qualifiées n'ont pas été nommées aux bons endroits par les pouvoirs publics !

- Approbation du rapport du dernier Conseil d'Administration (Octobre 2010)
- Rapport de l'exécutif et rapport d'activités 2010.
- Rapport financier 2010 : bonne santé, sans plus.
- Programme de travail 2011 :

Rapport sur le vieillissement : le vieillissement est devenu une préoccupation mondiale pour tous les membres.

Rapport sur la question des discriminations multiples (y compris les Rom, les autres minorités ethniques et de genre) : comment les stéréotypes peuvent affecter l'accès à des soins appropriés (par exemple, «enfant de la jungle»). Le pire étant une fille Rom, noire, IMC, handicapée, (ce qui inclut l'autisme, qui n'intéresse pas vraiment en tant que tel), et lesbienne : ouf !

- Table ronde sur les développements pertinents/initiatives des membres : Question de Jacqueline au nom d'Autisme France : qui doit assurer le suivi de la réclamation européenne de 2004 qui a condamné la France, et de nouveau en 2007 et en 2008 pour les mêmes motifs ? La présidente répond que la prochaine échéance est en 2012, et que c'est Autisme-Europe qui assure ce suivi. Discussion à ce sujet sur les bases de données : ce serait une obligation de la France suite à sa plainte de tenir un registre des personnes atteintes d'autisme. Réflexion de Michel, au nom de Dialogue-Autisme : cela lui paraît difficile, l'autisme étant diagnostiqué par des médecins et relevant ainsi du secret médical : il est probable que l'on puisse, par le biais des MDPH (si tant est que leur codage soit bon, ce qui n'est pas partout les cas), ou des Caisses primaires, avoir cette information quant au nombre à l'avenir, mais rien ne pourra être fait pour les adolescents ou adultes actuels, sans diagnostic, ou sans prise en charge, ou enterrés dans les hôpitaux psychiatriques. La présidente en convient.
- Jacqueline informe le CA d'AE, qu'Autisme-France envisage de proposer au Collectif Autisme de porter plainte devant l'Europe pour la situation des adultes autistes : mauvaise prise en charge, discrimination. Michel Favre nous a préalablement fait part de l'intérêt de ProAid pour cette démarche, par ailleurs Lidija PENKO - Geodetski Zavod Rijeka – Croatie, Sophia BONANOU - GSPAP – Grèce, et Miroslava JELINKOVA - Autistik - République Tchèque, sont intéressés également.

- Présentation de nouveaux membres : De plein droit : Roumanie, Islande, Malte, Chypre, Associés : Koweït. Petite discussion sur l'appartenance du Koweït à l'Europe.

AUTISME FRANCE

45. Travaux du groupe de pilotage HAS/ANESM pour répondre à la mesure 9 du plan autisme pour « élaborer des recommandations de pratique professionnelle et [d'] évaluer leur mise en oeuvre »

ET AILLEURS

46. Common Genetic Cause of Autism and Epilepsy Discovered, April 21, 2011, Autism Society

Researchers from the CHUM Research Centre (CRCHUM) have identified a new gene that predisposes people to both autism and epilepsy.

Led by neurologist Dr. Patrick Cossette, the research team found a severe mutation of the synapsin gene (SYN1) in all members of a large French-Canadian family suffering from epilepsy, including individuals also suffering from autism. This study also includes an analysis of two cohorts of individuals from Quebec, which made it possible to identify other mutations in the SYN1 gene among 1% and 3.5% of those suffering, respectively, from autism and epilepsy, while several carriers of the SYN1 mutation displayed symptoms of both disorders.

"The results show for the first time the role of the SYN1 gene in autism, in addition to epilepsy, and strengthen the hypothesis that a deregulation of the function of synapse because of this mutation is the cause of both diseases," notes Cossette, who is also a professor with the Faculty of Medicine at the Université de Montréal.

He adds that "until now, no other genetic study of humans has made this demonstration."

The different forms of autism are often genetic in origin and nearly a third of people with autism also suffer from epilepsy. The reason for this comorbidity is unknown. The synapsin gene plays a crucial role in the development of the membrane surrounding neurotransmitters, also referred to as synaptic vesicles. These neurotransmitters ensure communication between neurons. Although mutations in other genes involved in the development of synapses (the functional junction between two neurons) have previously been identified, this mechanism has never been proved in epilepsy in humans until the present study.

The results of the present study were published in the latest online edition of Human Molecular Genetics. They provide the key to a common cause of epilepsy and autism, and will make it possible to gain a better understanding of the pathophysiology of these devastating diseases that seriously perturb brain development. They will also contribute to the development of new treatment strategies. Invasive development disorders, also called the autism spectrum, include five diagnoses: autism, the most well known; RETT syndrome; childhood disintegrative disorder; Asperger syndrome; and unspecified pervasive developmental disorder. It is estimated that 60 to 70 people (including 10 children) out of every 10,000 people are affected by pervasive development disorders in Canada. Epilepsy affects around 85 out of 10,000 people in Canada. There are several kinds of epileptic seizures and syndromes.

Adapted from a Science Daily

FORMATIONS

47. Institut de Psychologie, Boulogne-Billancourt, samedi 4 juin 2011

Troubles du spectre autistique et troubles d'apprentissage. Identification précoce et accompagnement de l'enfance à l'âge adulte [en savoir plus](#) pour tout autre renseignement congres.tsa@gmail.com

48. Strasbourg, vendredi-samedi 24-25 juin 2011, **Journées nationales de l'ANCRA**, Autisme en Europe: Quelles aides ? Quelles accompagnements ? [en savoir plus](#)

49. les 20 et 21 octobre 2011 à Metz Le CREAHI Champagne-Ardenne & l'ANCREAI organisent à Metz les 20 et 21 octobre 2011 les 9èmes Journées Nationales des services pour les personnes adultes handicapées sur le thème :

« L'habitat enjeu de la participation sociale des personnes en situation de handicap - Vers une diversité des modes d'habitat pour une pleine participation sociale des personnes en situation de

handicap »

http://www.creahi-champagne-ardenne.fr/Docs/JourneesNationales_Metz2011.pdf

50. 9^{ème} congrès de l'association Nationale pour la promotion des soins somatiques en Santé Mentale **les 15, 16 et 17 juin** prochain.

La journée du vendredi sera consacrée à la douleur et l'autisme et sera traité par des intervenants internationaux impliqués dans la prise en charge des personnes vulnérables atteintes de pathologies psychiatriques.

www.comm-sante.com

51. 11e Université d'automne de l'arapi : Autisme, actualités et perspectives. Multiplicité des regards, cohérence de l'action. Le Croisic **5-8 octobre 2011**

<http://arapi.pagesperso-orange.fr/fichiersPDF/UA11-preprogramme.pdf>

LES SITES UTILES

52. AFD : <http://www.autismediffusion.com/>

53. Nouveauté AFD : <http://www.autismediffusion.com/PBSCCatalog.asp?ItmID=4278918>

54. EDI Formation : <http://autismeformation.free.fr/>

55. Autisme Europe : <http://www.autismeurope.org/>

56. INS-HEA : <http://www.inshea.fr/>

57. Scolarité partenariat : <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/>

58. Autisme-France : <http://autisme.france.free.fr/>

59. ARAPI : arapi-autisme.org

60. APIPA: <http://www.asperger-integration.com/le-coin-des-aspies.html>

61. Collectif Autisme :

Le Collectif Autisme rassemble les 5 fédérations d'associations de parents d'enfants autistes les plus représentatives en France : Asperger Aide France, Autisme France, Autistes sans Frontières, Sésame Autisme et Pro Aid Autisme. Regroupant près de 200 associations de parents (soit environ 80% du secteur) et représentant plus de 30 000 familles, le Collectif Autisme dispose ainsi d'une véritable légitimité.

Nos 5 formations se sont regroupées pour mieux faire avancer la cause de l'autisme. Pour donner écho à l'adage « l'union fait la force », le Collectif Autisme a pour ambition de porter loin et fort ses messages de défense des droits des personnes autistes.

Ce collectif fera en sorte que cette pathologie bénéficie d'une attention globale qui permettra la mise en place d'un vrai projet de vie pour les personnes autistes. Il vise une plus forte mobilisation de tous les services de l'Etat (éducation, santé publique, politiques sociales...), des professionnels de santé, des médias, ainsi que de l'opinion publique.

Si le dernier plan autisme 2008-2010 a enfin posé les bases d'un véritable espoir de vie meilleure pour les 600 000 personnes autistes, ses mesures tardent à être appliquées et la situation reste aujourd'hui très préoccupante en France pour cette population.

Le Collectif Autisme s'attachera à renforcer la dynamique du Plan Autisme du gouvernement pour rattraper le retard français en matière de dépistage, d'accompagnement, d'accueil en milieu ordinaire et de recherche.

Cette union jette en outre les bases d'une plateforme de communication commune ayant pour objectif de sensibiliser et mobiliser beaucoup plus fortement sur l'autisme.

<http://www.collectif-autisme.org/scolarisation-education.html>

Conception - rédaction : Jacqueline MANSOURIAN-ROBERT, Michel ROBERT

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, veuillez le faire savoir à l'adresse suivante : dialogueautisme@orange.fr